

Communiqué de Presse

Service de Presse du Conseil de l'Europe



Réf: 161f01

Contact: Cathie Burton

Tel: +33 3 88 41 28 93

Fax: +33 3 88 41 27 89

pressunit@coe.int

internet: www.coe.int/press

43 membres

Albanie
Allemagne
Andorre
Arménie
Autriche
Azerbaïdjan
Belgique
Bulgarie
Chypre
Croatie
Danemark
Espagne
Estonie
Finlande
France
Géorgie
Grèce
Hongrie
Irlande
Islande
Italie
Lettonie
"L'ex-République
yougoslave de
Macédoine"
Liechtenstein
Lituanie
Luxembourg
Malte
Moldova
Norvège
Pays-Bas
Pologne
Portugal
République tchèque
Roumanie
Royaume-Uni
Russie
Saint-Marin
Slovaquie
Slovénie
Suède
Suisse
Turquie
Ukraine

Journée Internationale des Femmes : Le Conseil de l'Europe appelle à mettre en pratique l'égalité entre les femmes et les hommes

Strasbourg, 08.03.2001 - Le Secrétaire Général adjoint du Conseil de l'Europe, Hans-Christian Krüger, a lancé aujourd'hui, à l'occasion de la Journée internationale des Femmes, un appel en faveur d'une véritable égalité entre les femmes et les hommes par la mise en œuvre de l'esprit des lois anti-discrimination dans la pratique quotidienne.

« Si, en Europe, les droits des femmes sont reconnus dans les textes, la réalité reste bien en deçà », a déclaré M. Krüger ; Il a demandé aux gouvernements de faire un réel effort pour prendre concrètement les mesures anti-sexistes qui s'imposent.

« Dans de nombreux cas, la réalité de la vie quotidienne des femmes est bien loin de l'esprit de la loi », a-t-il poursuivi. « Pour certaines femmes, cela signifie être entraînées dans la spirale de la traite des êtres humains ou de l'esclavage domestique. Quant aux femmes qui veulent faire carrière, elles doivent travailler deux fois plus que les hommes pour arriver à percer et à obtenir une promotion. Pour la majorité des femmes encore, cela signifie qu'il leur faut en permanence jongler entre carrière et vie de famille. »

« Ce déséquilibre se reflète souvent dans la composition des gouvernements eux-mêmes. Il n'existe pas une seule assemblée avec un nombre égal d'hommes et de femmes, et dans la plupart, seul un pourcentage très faible des représentants sont des femmes. »

M. Krüger a demandé aux gouvernements de respecter les dispositions de la Charte sociale européenne comme base pour l'égalité sur le lieu de travail et en dehors ; il les a également invités à ratifier le Protocole n° 12 à la Convention européenne des droits de l'homme, ce qui permettra de reconnaître clairement la compétence de la Cour européenne des droits de l'homme en matière de discrimination.

SERVICE DE PRESSE

F - 67075 Strasbourg

Tél: +33/3 88 41 25 60

Fax: +33/3 88 41 27 89

Pour recevoir nos communiqués par e-mail, contactez : Council.of.Europe.Press@coe.int

Organisation politique fondée en 1949, le Conseil de l'Europe veille au renforcement de la démocratie et des droits de l'homme à l'échelle du continent. Il élabore des réponses communes aux défis sociaux, culturels ou juridiques posés à ses 43 Etats membres.